

Conseil d'administration du collège Cantelauze du 4 novembre 2014

Rappel de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du 24/06/2014,
Mise en place des différentes commissions (après élections) :

*Commission permanente
Conseil de discipline
CESC
CHS
Fonds social – Caisse de solidarité
Commission éducative*

Concessions de logement,

- a. *Taux des charges communes,*
- b. *Tarif des dégradations,*
- c. *Prélèvement sur fonds de réserve pour viabilisation et maintenance du SRH*

Voyages et sorties - Portugal,

Information des membres du Conseil d'administration :

*Dysfonctionnement des postes informatiques
Classes à PAC
Conseil école / collège
Conseil général des collégiens
Projet EPS → vote
Aménagement du calendrier scolaire 2014-2015
Bilan de la rentrée 2014-2015*

Conventions diverses :

*CIO
Gréta
Convention constitutive du groupement commande achat électrique et services associés pour intégration au 01/01/2016*

Règlement départemental des services de restauration des collèges et Charte d'engagement pour une restauration scolaire de qualité.

QUESTIONS DIVERSES

(A déposer au secrétariat 48h avant le début de séance)

Personnes présentes :

- ✧ M. Salamero, principal du collège ;
- ✧ M. Dumont, principal adjoint du collège ;
- ✧ Mme Le Druillennec, gestionnaire de l'établissement ;
- ✧ Mme Rigal, CPE du collège ;
- ✧ Mme Lacoste, municipalité de Fonsorbes
- ✧ Mme Wacquiez, représentante des personnels enseignants ;
- ✧ M. Sicre, représentant des personnels enseignants ;
- ✧ Mme Dubois, représentante des personnels enseignants ;
- ✧ M. Marre, représentant des personnels enseignants ;
- ✧ Mme Defontaine, représentante des personnels enseignants ;
- ✧ Mme Abadie, représentante des personnels enseignants ;
- ✧ Mme Rauzy, représentante des personnels ATOS
- ✧ Mme Niquet, représentante des personnels ATOS
- ✧ M Mazerolle, représentant FCPE ;
- ✧ Mme Paucton, représentante FCPE ;
- ✧ Mme Gagnaire, représentante FCPE ;
- ✧ Mme Brier, représentante CPE ;
- ✧ M Moudens, représentant FCPE ;
- ✧ Mme Biberson, représentante CPE
- ✧ Mlle Simon Inès, représentante les élèves.
- ✧ Mlle Maurette Julie , représentante des élèves.

- ✧ Sont excusés : M. Duplante, Mme Simeon, M. Nave, M. Morlat remplacé par M. Marre, Mme Swinkels remplacée par M. Mazerolle et Mme Pottier remplacée par Mme Gagnaire.

Mme Dubois est désignée secrétaire du conseil.

1. Approbation du PV du 24/06/2014 à l'unanimité

2. Mise en place des différentes commissions

a. Commission permanente :

Cette commission est facultative. Elle peut être réunie à l'initiative de quiconque pour préparer un CA.

Représentant	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignants	C.Defontaine, L. Morlat , V. Sicre	M. Abadie, M. Petit, K.Thomas
Personnels ATOS	Mme Niquet	Mme Rauzy
Parents d'élèves	Mme Pottier, Mme Brière, M. Moudens	Mme. Gagnaire, M. Mazerolle, Mme Paucton
Élèves	L. Mouchonnier, I. Simon	E Lebras , J. Maurette

b. Conseil de discipline

M. Salamero rappelle que le conseil de discipline reste dans le dossier scolaire de l'élève. Le conseil de discipline prend toujours une mesure éducative, qui peut être une exclusion définitive de l'établissement.

Lors d'un conseil de discipline, les parents peuvent être aidés par un tiers.

Représentant	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignants	Ph. Coll, C.Defontaine, K.Thomas , S. Wacquiez	M.Marre, N. Palaccio, M. Petit, V. Sicre
Personnels ATOS	Mme Niquet	Mme Rauzy
Parents d'élèves	Mme Swinkels, Mme Quarante, Mme Pottier	M Lours, Mme Biberson, M Moudens
Élèves	L. Mouchonnier, I. Simon	E Lebras , J. Maurette

c. CESC

Se réunit une fois par an. Met en place des actions pour l'éducation citoyenne : gestes de premier secours, comportement dans un bus ou un train, éducation à la santé, vie affective et sexuelle, prévention contre les addictions, etc.

Représentant	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignants	M. Abadie, I. Dubois	M. Marre, N. Palaccio
Personnels ATOS		
Parents d'élèves	M Mazerolle, Mme Colardo	Mme Brière, Mme Paucton
Élèves	L. Mouchonnier, I. Simon	E Lebras , J. Maurette

d. CHS

Cette commission n'est pas obligatoire. Elle a été réunie une fois l'année dernière. M Salamero souligne que la conformité aux normes des installations (exemple les installations sportives) est vérifiée régulièrement. L'agent de prévention M Seller participe automatiquement à cette commission.

Représentant	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignants	M. Marre, V. Sicre	L. Morlat, I. Dubois
Personnels ATOS	Mme Rauzy	Mme Niquet
Parents d'élèves	M. Lours, Mme Biberson	Mme Paucton, Mme Gagnaire
Élèves	J. Maurette	I. Simon

e. Fonds social – Caisse de solidarité

Pour venir en aide ponctuellement à des personnes en difficulté (cantine, équipements sportifs ou livres, voyages pédagogiques) . Ces aides sont apportées dans l'anonymat.

Il est décidé que ces commissions se tiendront, le cas échéant, le mardi à 11 h30. Y participeront Mme Biberson pour les parents d'élèves et Mme Wacquiez pour les enseignants.

f. Commission éducative

Dans l'objectif de prévenir un conseil de discipline et pour apprécier l'attitude d'un élève. En présence de l'élève et de ses parents.

Représentant	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignants	M. Petit, L. Morlat	Ph. Coll, M. Abadie
Personnels ATOS	Mme Niquet	Mme Rauzy
Parents d'élèves	Mme Swinkels, Mme Quarante	M. Moudens , Mme Pottier
Élèves	L. Mouchonnier	I. Simon

3. Concessions de logement

Mme la gestionnaire indique que la structure de cette année permet 4 logements par nécessité de service. 3 sont souhaités.

Vote à l'unanimité pour 3 concessions de logement : une pour M Dumont principal adjoint, une pour Mme Le Druillennec gestionnaire, une pour Mme Dacunha agent d'accueil.

4. a. Taux des charges communes- Voir annexe 1

Les charges communes servent à faire fonctionner le service de restauration, hors denrées alimentaires. Le taux des charges communes n'a pas évolué depuis 2007.

Le coût des charges communes a plus augmenté que les coûts des denrées alimentaires. Fin 2013, il restait 4,22 € sur cette ligne budgétaire. Mme la gestionnaire propose d'augmenter très légèrement les taux sur les forfaits affectés aux charges communes afin de dégager une marge de fonctionnement.

Une simulation sur l'année 2013 permet d'estimer cette marge à 1081 €.

Cette augmentation des taux pour les charges communes entraînent une baisse correspondante des taux affectés aux denrées alimentaires. Pour les parents cela

signifie que 2 centimes par repas sont réaffectés aux charges communes. Cependant, compte tenu de la petitesse de la modification, de la réévaluation en parallèle des forfaits par le CG et l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires, cette baisse sera quasi transparente pour le fonctionnement de la restauration. Mme Rauzy le confirme.

Vote de la proposition : 18 POUR / 1 CONTRE

b. Tarif des dégradations – Voir annexe 1

Carte de self : en cas d'incompatibilité morphologique ou de refus de la biométrie par certaines familles, certains élèves ont des cartes de cantine. La première carte est donnée. En cas de perte, son remplacement est facturé 5 €. (montant de responsabilisation)

Pour répondre à une question d'une représentante des élèves, Mme la gestionnaire indique qu'une assiette cassée est théoriquement facturable. En pratique, ce n'est pas fait sous réserve que ce soit une casse accidentelle. Sinon c'est évalué au cas par cas.

Tarif de dégradation des manuels : M Salamero propose aux parents d'élèves de participer à l'appréciation de l'état des manuels lors de la restitution des manuels.

Vote à l'unanimité

c. Prélèvement sur fonds de réserve pour viabilisation et maintenance du SRH - Voir annexe 2

Ce fonds est affecté à l'entretien du matériel de cuisine.

L'établissement a adhéré au groupement du Conseil Général pour l'achat du gaz. L'absence de factures depuis le mois de juillet rend délicat l'appréciation du budget pour couvrir le reste de l'année.

Le fonds de réserve sollicité retournera au fonds de réserve s'il n'est pas utilisé d'ici le mois de décembre.

Vote à l'unanimité

5. Voyages et sorties – Portugal,

Ce voyage a été présenté au CA de juin.

Les dates initialement prévues s'avèrent être incompatibles des périodes de congés scolaires au Portugal. Le voyage s'effectuera donc du vendredi 13 mars après les cours jusqu'au samedi 21 mars au matin. (donc 2 nuits en bus).

Le transport sera effectué par l'entreprise Négoti, en bus avec couchettes.

Suite à une question des élèves, M Salamero indique que le bus partira avec un chauffeur. Il rappelle que la législation française oblige un changement de chauffeur après un certain nombre d'heures de conduite. Le deuxième chauffeur ne doit pas être dans le bus pour être conforme aux modalités légales de repos de ce deuxième chauffeur.

Vote à l'unanimité du changement de date

6. Information des membres du Conseil d'administration :

a. Dysfonctionnement des postes informatiques

M Salamero a alerté le Conseil Général par courrier du 23 juin des difficultés de fonctionnement des matériels informatiques. La réponse a été négative. Il n'y aura pas de nouvelles dotations avant 2016.

Les postes de 2008 ont été considérés comme en bon état par le CG. (53 postes livrés en 2012) .Un certain nombre de postes de 2008 tombe cependant en panne. La situation est particulièrement critique au CDI (8 postes de 2008 avec lesquels il est illusoire de remplir les objectifs multimédia) et en salle des profs.

Les enseignants soulignent aussi l'incohérence entre la dotation de vidéoprojecteurs dans toutes les classes dont 14 vidéoprojecteurs interactifs (très utiles) et le manque d'efficacité des postes informatiques associés. La commande institutionnelle et l'évolution du métier est pourtant d'intégrer de plus en plus de TICE aux enseignements.

b. Classes à PAC

Une classe de sixième a un projet autour de la danse co-financé par le Conseil Général.

Une compagnie de danse intervient pendant les cours d'EPS.

Les élèves assisteront à un spectacle et présenteront leur production.

C'est un projet multidisciplinaire sur le thème « Habiter ».

Cela fait plusieurs années de classe qu'une classe de sixième travaille autour de la danse.

Un atelier scientifique : Un atelier Math en jeans se déroule une fois par semaine avec des 6°,5 et 4°. Les élèves résolvent des énigmes proposées par des chercheurs en mathématiques de l'université de Toulouse.

L'atelier est jumelé avec celui de Fontenilles.

Le trajet pour se rendre à Fontenilles peut être pris en charge par l'établissement.

c. Conseil école / collège

Ce conseil couvre tout le cycle 3 : CM1/CM2/6°. Il répond à une volonté d'améliorer la cohérence des progressions pédagogiques et dispositifs de prise en charge des élèves les plus en difficulté.

Il est composé d'enseignants des écoles et du collège de la commune. Il est co-présidé par l'inspecteur de circonscription et le chef d'établissement.

Le thème principal sera cette année les évaluations pour personnaliser la prise en charge des élèves.

d. Conseil général des collégiens

Ce projet est réalisé avec les professeurs d'histoire / géographie.

35 collèges ont retenu une fille et un garçon pour traiter des problèmes des collèges en général.

Les représentants du collège de Fonsorbes participeront à la commission culture certains mercredis de 10 h30 à 16 h30.

Les élections des candidats se feront d'ici fin novembre. Il y a actuellement 8 candidats. (élèves de 5° et 4°). Ce sont des mandats de 2 ans.

e. Projet EPS

C'est une obligation institutionnelle. Il permet d'assurer la continuité collège/ lycée. Il

prend en compte le projet d'établissement et les installations locales disponibles. Ce projet est consultable sur l'ENT.

Les enseignants d'EPS apprécient d'avoir un mur d'escalade et un grand gymnase. La salle de gymnastique est un peu petite. L'année précédente, l'utilisation du terrain de rugby avait été assez problématique. Mme Lacoste indique qu'elle essaiera de faire en sorte que cela se déroule mieux cette année

Vote à l'unanimité du projet EPS

Les enseignants d'EPS remercient les services techniques et tout particulièrement Mme Lacoste pour leur participation au bon déroulement du cross. M Salamero regrette l'absence de parents d'élèves à cette manifestation.

f. Aménagement du calendrier scolaire 2014-2015

Le pont de l'Ascension sera récupéré les mercredi 8 avril et 13 mai après-midi.

g. Bilan de la rentrée 2014-2015

La rentrée ne s'est pas fait dans les conditions prévues lors du dernier CA.

La révision de la carte scolaire, la baisse des effectifs en primaire, le départ de certains élèves (déménagement pour la plupart) ont conduit à une hausse non significative des effectifs du collège : nous comptons seulement une trentaine d'élèves en plus.

Nous sommes dans une structure à 20 classes (5 sixième/ 5 cinquième/ 6 quatrième / 4 troisième). Tous les personnels titulaires sont à temps plein dans l'établissement : c'est une amélioration par rapport aux années précédentes .Le recrutement reste cependant fragile.

7. Conventions diverses

a. CIO

La COP intervient le mardi dans l'établissement sur rendez-vous + participe à des soirées organisées pour les troisièmes.

Vote à l'unanimité de cette convention avec le CIO de Bellefontaine

b. GRETA Midi-Pyrénées Centre (Groupe d'ETablissements)

Le GRETA Midi-Pyrénées Centre développe une offre de formation continue auprès des adultes.

Ces formations peuvent se passer dans les locaux du collège. En dehors des services, sur la base du volontariat, les enseignants peuvent y participer.

Vote à l'unanimité de cette convention avec le GRETA

c. Convention constitutive du groupement d'achat d'électricité et services associés pour intégration au 01/01/2016

Ce groupement d'achat d'électricité est du même type que celui pour l'achat de gaz.

Le CG indique que le groupement de gaz a permis de faire des gains significatifs.

Les tarifs de l'électricité étant libre au 1er janvier 2016, si le collège n'adhère pas à ce groupement d'achat, il devra assumer son propre choix de fournisseur.

Vote à l'unanimité de cette convention

d. Convention d'adhésion à la collecte des ordures ménagères

Une subvention égale à la dépense est versée par le Conseil Général de la Haute Garonne.

Vote à l'unanimité de cette convention

8. Règlement départemental des services de restauration des collèges et Charte d'engagement pour une restauration scolaire de qualité.

Ce règlement n'est pas soumis au vote mais s'impose au règlement intérieur. Il va être référencé dans le carnet de correspondance des élèves. Il définit tout ce qui est en rapport avec le service de restauration. Par exemple, un enseignant ne peut pas amener de nourriture dans la salle des personnels de la cantine. Seules des dérogations via PAI sont possibles pour les élèves.

En réponse à une question, il est indiqué que les élèves ne sont pas autorisés à apporter de nourriture en cas de grève.

Information sur la proximité des achats :(année 2013) : 49% de commandes en Haute-Garonne, 37 % en Midi-Pyrénées et 13 % hors midi Pyrénées. Il y a des produits bio deux fois par semaine. Des chevalets indiquant les produits bio et les produits de proximité ont été fournis par le CG et seront installés.

9. Questions diverses

Bilan au DNB 2014 : Bons résultats : 91 % de taux de réussite. Un peu moins de mentions « Très bien » que l'année précédente cependant.

CAM : Communauté d'Agglomération du Muretin

La redevance pour la collecte des ordures ménagères est financée entièrement par le CG.

Mairie

Mme Lacoste remercie les enseignants d'histoire-géographie pour leur implication dans la cérémonie du 11 novembre.

Marché de Fonsorbes du samedi matin.

Mme Lacoste représentant la commune indique que 4 mètres linéaires peuvent être mis à disposition des groupes scolaires de la ville de Fonsorbes dans l'objectif de soutenir des projets. Prendre contact avec M. Serani pour réserver la date et soumettre ce qui va être vendu. M. le Principal remercie la commune pour cette initiative.

Fin de la réunion.

Annexe 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2014
Proposition de PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT

Pour alimenter le Service de Restauration et d'Hébergement :

Montant proposé au vote du conseil d'administration 6000.00 €

- Domaine entretien..... 2500.00 €
Solde débiteur au 15/10/2014 = 1347.51 €

- Domaine viabilisation 3500.00 €
Crédits ouverts au budget = 22575.00 €
Dépenses au 15/10/14 = 10104.14 €
Solde au 15/10/14 = 12470.86 €
Factures juillet à décembre 2014 non prises en compte